

Séance du : 26 juillet 2022

Nombre de conseillers:

En exercice : 14  
Présents : 8  
Votants : 11

L'an deux mille vingt-deux le 26 juillet 2022 à dix-huit heures trente, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEAUMEL Jean-Paul,

**Etaient présents :**

ALLEGRE Sophie BEAUMEL Jean-Paul, BOYER Bernard, BRUN Franck, CHALENCON Didier, COLLANGE Joël, LEBARON Joëlle, STORNI Cécile

**Excusés ayant donné pouvoir :**

HUGUES Stéphanie donne pouvoir à LEBARON Joëlle  
GRANGÉ David donne pouvoir à CHALENCON Didier  
LIOTHIER Céline donne pouvoir à BEAUMEL Jean-Paul

**Absents Excusés :** BLAZEVIC Harry, DUFOUR Hervé, GAUDIN-LEVERT Natacha

**Date de convocation :** 15/07/2022

**Date d'affichage :** 18/07/2022

STORNI Cécile a été nommé secrétaire de séance.

**OBJET : TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC POSE GAINES MONTÉE D'EMBLAVES**

Monsieur le maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y lieu de prévoir les travaux d'éclairages public cités en objet.

Un avant projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Energie de la HAUTE-LOIRE auquel la commune a transféré la compétence d'éclairage public.

L'estimation des dépenses correspondantes aux conditions économiques actuelles s'élève à 1567.20€ HT.

Conformément aux décisions prise par son comité, **le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 55% soit :**

**1567,20 X 55% = 861.96 euros.**

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

1. d'approuver l'avant projet des travaux cités en référence, présenté par Monsieur le Maire,

2. de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la HAUTE-LOIRE, auquel la commune est adhérente.
3. de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à la somme de : 861.96€ et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Service de Gestion Comptable du Puy en Velay ; Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif
4. d'inscrire à cet effet la somme de 861.96€ au budget primitif, les acomptes et le solde étant versé au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Jean-Jacques', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MUNICIPALITE de LAVOUTE-sur-LOIRE' around the top edge and '(Hte-Loire)' at the bottom. In the center of the stamp is a small illustration of a building, likely the town hall, with the text 'LE 1000' and '1800' visible below it.